Question de méthode : inventaire et plan de classement

à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine

Sandrine Samson, directrice adjointe des collections Yves Chevrefils Desbiolles, responsable des fonds artistiques

Le mode de production des inventaires à l'IMEC est étroitement lié à son histoire. Rappelons que l'Institut a été fondé en 1989 par des chercheurs qui souhaitaient rendre accessibles des fonds d'archives et des fonds d'études déposés tant par des maisons d'édition que par des acteurs (le plus souvent par leurs ayants droit) de la vie intellectuelle et artistique (poètes, metteurs en scène, écrivains, philosophes, plasticiens, critiques...).

Les premiers inventaires ont donc été réalisés non par des archivistes ou des documentalistes, mais par des chercheurs spécialistes du champ de connaissances auquel était rattaché un fonds particulier : inventaires sur mesure réalisés à l'aide d'un simple traitement de texte, portant à un très haut niveau la description de chacune des pièces, mais sans souci de normes, de listes d'autorités, de mots-clés..., encore moins de plans de classement. Cette démarche correspondait aux attentes de ces chercheurs des débuts de l'IMEC, attentes qui débordaient rarement le périmètre de l'un ou de l'autre des fonds encore peu nombreux, chacun semblant constituer – au sein d'une aventure associative nouvelle – un petit univers intellectuel se suffisant à lui-même.

La croissance rapide du nombre des fonds d'archives confiés à l'IMEC tout comme du nombre des inventaires réalisés, a montré les nombreuses passerelles pouvant exister entre ceux-ci (correspondances croisées, contribution commune à une même œuvre, appartenance à un même champ de discipline, voire à une même génération intellectuelle...). Face à une demande de plus en plus pressante de recherches transversales de la part de la grande communauté des chercheurs qui a rapidement pris l'habitude de fréquenter la salle de lecture de l'IMEC à Paris, l'outil « traitement de texte » montra vite ses limites. Les inventaires allaient être réalisés par la suite sur bases de données mais toujours de type bureautique.

L'installation de l'IMEC dans les vastes locaux d'une abbaye normande (l'abbaye d'Ardenne aux portes de Caen) et l'arrivée toujours soutenue de nouveaux fonds d'archives (aujourd'hui, plus de 350 fonds d'archives et un peu plus de 20 kilomètres linéaires de documents et d'ouvrages) n'a fait qu'amplifier cette exigence de recherches croisées en la doublant d'une autre : pouvoir échanger des données avec d'autres institutions patrimoniales. La professionnalisation du personnel et des méthodes de travail de l'IMEC passait, entre autres, par une réflexion approfondie sur les méthodes de classement et d'inventaire et d'interrogations croisées entre bibliothécaires et archivistes.

Après avoir jeté un regard rétrospectif sur notre travail ancien afin d'identifier les spécificités et caractéristiques communes des fonds rassemblés par l'IMEC depuis un peu plus de dix ans, un cahier des charges à été rédigé afin d'acquérir un logiciel documentaire. Notre choix s'est porté sur Clara-Loris d'Ever Team. Ce logiciel permet une description suivant l'UNIMARC (pour les imprimés) et l'ISAD-G (pour les archives), mais permet une interrogation unique pour le chercheur.

En ce qui concerne la notion de plans de classement (que l'on pouvait penser inhérente à l'idée même d'inventaire), il n'y a aucune norme et nulle obligation. Certaines institutions les utilisent, d'autres pas. Afin de faciliter le travail d'archivage, l'IMEC a fait le choix de concevoir ses propres plans de classement, au nombre de trois : auteur, éditeur et autre personne morale (des associations ou institutions le plus souvent). Le plan de classement « Auteur » est le fruit de nombreuses réflexions pour aboutir à une définition la plus large possible des différents types et fonctions d'un auteur/créateur qu'il soit écrivain, philosophe, metteur en scène, chorégraphe, etc. Le plan de classement « Éditeur » est calqué sur les différentes fonctions d'une entreprise éditoriale. Le plan de classement « Autre personne morale » découle de l'analyse des différents types d'associations dont les archives sont déposées à l'IMEC et rejoignent des modèles plus généraux utilisés par des services ou centres de conservation d'archives : archives d'entreprise, archives d'association.

Cependant, la règle première demeure le respect de la spécificité d'un fonds. Nous organisons régulièrement des réunions entre toutes les personnes qui traitent les archives et celles qui assurent l'administration de données informatiques afin de discuter des différents problèmes rencontrés en cours de traitement. Les plans de classement ne doivent pas être perçus comme un carcan, mais comme un outil pour faciliter le travail de l'archiviste comme, à l'autre bout de la chaîne, celui du chercheur.